Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission de la Justice
- Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de l'Immigration et de l'Asile

Luxembourg, le 29 janvier 2021



Le Ministre aux Relations avec le Parlement

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le :

2 1 JAN. 2021

Monsieur le Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le 2 1 JAN. 2021

Personne en charge du dossier: Jean-Luc Schleich 247 - 82954

SCL: PET 1670 - 64 / sp

Objet : Pétition n° 1670 – Levée des restrictions d'entrée au Luxembourg pour les couples non mariés,

Permettre aux couples non mariés de se retrouver.

Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 9 décembre 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position commune de Madame la Ministre de la Justice et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes sur à la pétition n° 1670 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement



Luxembourg, le 1 5 JAN. 2021

Monsieur le Ministre Aux Relations avec le Parlement Service Central de Législation Luxembourg

Personne en charge du dossier : Steven Toussaint Téléphone : 247-84521

Concerne: Prise de position de Madame la Ministre de la Justice et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes par rapport à la pétition ordinaire n°1670 « Levée des restrictions d'entrée au Luxembourg pour les couples non mariés, permettre aux couples non mariés de se retrouver. »

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position par rapport à la pétition ordinaire sous rubrique.

Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre cette prise de position à la Chambre des Députés.

Veuillez croire, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION Reg.: GY SCL:

Entré le: 1 8 JAN. 2021

CE: CHD:
A traiter par: SOUTO

La Ministre de la Justice

Sem Tanson

## Prise de position de Madame la Ministre de la Justice et de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes par rapport à la pétition n°1670

« Levée des restrictions d'entrée au Luxembourg pour les couples non mariés, Permettre aux couples non mariés de se retrouver »

Suite à la recommandation de la Commission européenne d'exempter les couples de longue date mais non mariés des restrictions temporaires en matière d'immigration, et afin de répondre à une demande croissante de la part de citoyens et résidents luxembourgeois, le Gouvernement a décidé, en début septembre 2020, d'autoriser les visites de court séjour de personnes dont le partenaire de vie réside au Luxembourg.

Les scénarios sous lesquels de tels déplacements sont autorisés, ainsi que les conditions de demandes à remplir afin d'obtenir l'attestation spécifique nécessaire, ont été communiqués par le ministère des Affaires étrangères et européennes aux personnes intéressées depuis le 14 septembre 2020.

https://maee.gouvernement.lu/fr/actualites.gouvernement%2Bfr%2Bactualites%2Btoutes actualite s%2Bcommuniques%2B2020%2B09-septembre%2B14-maee-immigration.html